

ASC : tous des fraudeurs... en puissance !

Mars 2023 – IL – DOGNE

ASC

: tout augmente... même les fraudes !

Confrontés à un renchérissement du coût de la vie sans précédent, hausse continue de l'inflation oblige, nos concitoyens en général et les personnels orange en particulier sont fortement affectés au quotidien par une baisse significative de leur pouvoir d'achat. Boucler son budget avec cette valse des étiquettes relève désormais de la quadrature du cercle ou d'une gymnastique quotidienne faite d'arbitrages et de renoncements. Dans ce contexte difficile de pouvoir d'achat « peau de chagrin », **une autre hausse émerge** : celle des fraudes aux ASC par la production de fausses factures. Aucune DO n'échappe à ce phénomène. C'est d'autant plus préoccupant que le choix de la mutualisation du budget des ASC rime hélas avec faiblesse des prestations rognées par l'inflation des coûts de gestion. Il y a désormais ceux qui peuvent compter sur la bonne gestion de leurs prestations CSE...et les autres.

Face à cette recrudescence de fausses factures, les membres du bureau du CSE DOGNE, **dans lequel la CFE- CGC ne siège pas** ont émis la communication assassine ci-après :

Le CSE DOGNE observe une recrudescence de **tentatives de fraudes** aux fausses factures en vue d'obtenir indûment des aides aux Vacances ou aux Loisirs.

Cela expose à de graves conséquences ; selon les avocats du CSE, plusieurs risques sont identifiables.

D'une part, une telle pratique pourrait engager la **responsabilité pénale** du salarié. En effet, toute personne (salarié, employeur, cse, urssaf, prestataire) pourrait porter plainte contre le salarié ayant fait usage d'un faux document pour obtenir le remboursement de cette prestation.

L'article 441-1 du code pénal énonce clairement que :

«Constitue un faux toute altération frauduleuse de la vérité, de nature à causer un préjudice et accomplie par quelque moyen que ce soit, dans un écrit ou tout autre support d'expression de la pensée qui a pour objet ou qui peut avoir pour effet d'établir la preuve d'un droit ou d'un fait ayant des conséquences juridiques.

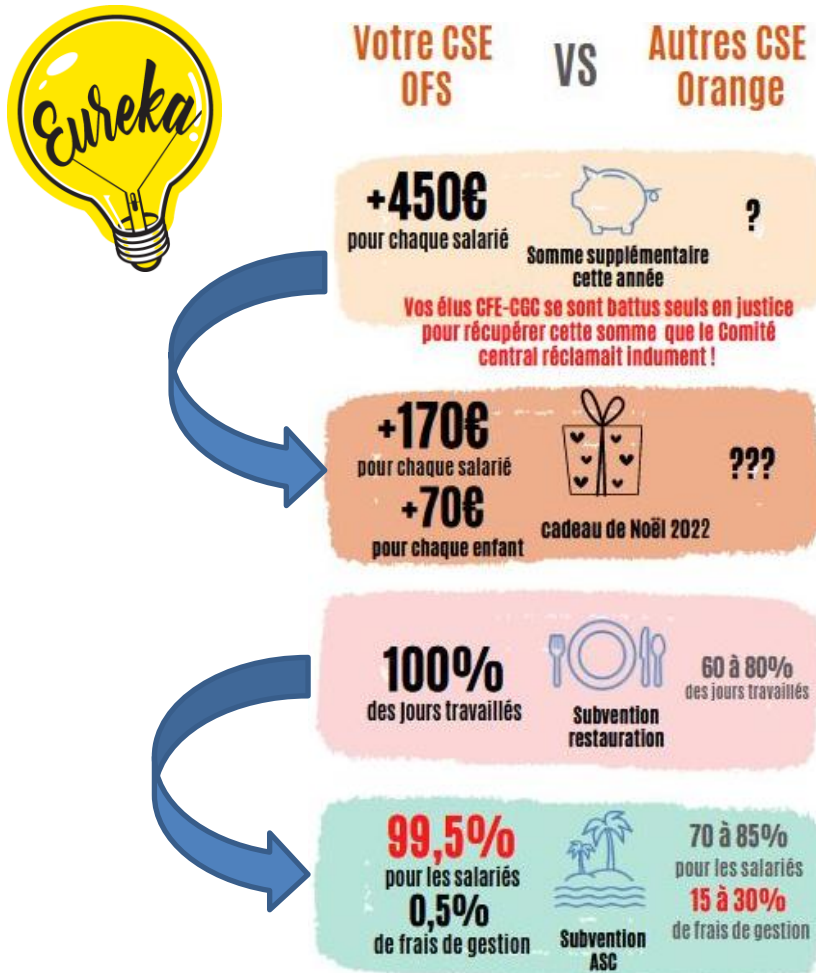
Le faux et l'usage de faux sont punis de trois ans d'emprisonnement et de 45 000 euros d'amende».

D'autre part, il n'est pas à exclure le risque d'un licenciement (notamment pour faute).

- **A l'évidence, une communication très maladroite et malvenue dans le contexte actuel. Le CSE DOGNE n'a ni la vocation ni la compétence à initier une procédure de licenciement à l'encontre d'un salarié, ni à le dénoncer auprès de son employeur, fût-il fraudeur !**
- **Un phénomène de fraudes qui s'inscrit dans la problématique globale du partage et de la redistribution de la valeur.** Le budget des ASC participe à cette redistribution du pouvoir d'achat. La hausse de la fraude nous interroge sur ce partage de la valeur en souffrance et un modèle de redistribution du budget des ASC certainement perfectible. La production de factures au standard URSSAF est un préalable aux remboursements, un gage de saine gestion, même si certains le perçoivent comme une contrainte.
- **Pour autant, les élus CFE-CGC remarquent et saluent une évolution positive déjà tangible : l'adoption du « pack tout en un », une transformation vertueuse inspirée du modèle de redistribution défendu et mis en application par les élus de la CFE-CGC.**

- Des CSE qui redistribuent l'intégralité du budget des ASC aux salariés avec des frais de gestion réduits, des règles simples, lisibles, non contingentées, **sans intrusion dans la vie personnelle**, cela existe **depuis plus de 10 ans avec le tableau magique !**
- Majoritaire au sein de 2 CSE (OFS et SCE), la CFE-CGC gère bénévolement et redistribue 99,5 % de pouvoir d'achat aux ouvriers-droit !

Tout savoir sur ce modèle vertueux de redistribution : <https://www.lemilleurdescse.com/>



- **Défendre votre pouvoir d'achat, cadres ou pas, vous pouvez (vraiment) compter sur nous !**

Vos représentants
CFE-CGC Orange

Représentants de proximité

- BONDUELLE Christine : 0680487503
- COUSSAERT Vincent : 0785880107
- FARHAOUI Yasmina : 0785077412
- AYOUCHE Laurent : 0637891306
- TRIKI Nicolas : 0661995050
- SI ABDALLAH Dalila : 0784226319

Commissions CSE DO GNE

- ASC : Vinciane LASSELIN
- Restauration : Stéphanie VERCRUSSE
- Handicap : Djamilia TONKIN
- Des Marchés : Rachid BOUDAUD
- Formation, Emploi, Egalité Professionnelle : Virginie CLEMENT
- Projets, Economie, Evolution des Marchés : Bertrand GEILLER

Retrouvez les publications de votre établissement : [DO Grand Nord EST](#)



cadres ou pas, vous pouvez compter sur nous !

www.cfecgc-orange.org

abonnements gratuits : bit.ly/abtCFE-CGC
tous vos contacts : bit.ly/annuaireCFECCG

